



Mise en danger par ma propriétaire

Par **Lotte**, le **21/09/2019** à **19:47**

Bonjour,rrnAujourd'hui, j'ai du appeler les pompiers suite à un problème de micro ondes. Impossible de débrancher micro ondes, le fil partant dans un mur. Derrière ce mur, le tableau électrique.rrnJe suis locataire et j'ai découvert que le micro ondes, sans prise avait été branché directement sur le compteur, sans sécurité. (La prise du micro ondes a été retirée de manière à ce que les fils dénudés soit directement branchés au tableau). Les travaux ont été faits par le gendre de ma propriétaire.rrnJ'estime que ma propriétaire m'a mis en danger (risque d'électrocution, d'incendie,...) Et j'aimerais porter plainte contre elle. J'ai pris des photos et un électricien passe lundi constater le branchement incertain. En l'attendant (nous sommes en weekend), je retiens ma respiration en espérant qu'aucune autre anomalie ne soit présente.rrnPensez-vous qu'un dépôt de plainte est utile ? Que risque ma propriétaire ?rrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **22/09/2019** à **09:30**

Bonjour,rrn[quote]rnJ'estime que ma propriétaire m'a mis en danger (risque d'électrocution, d'incendie,...rrn[/quote]rnVotre estimation est totalement erronée.rrnIl est possible de brancher cet appareil directement, à condition que le raccordement au tableau soit protégé par un divisionnaire de 10 ampères ou plus selon puissance de l'appareil.

Par **Lag0**, le **22/09/2019** à **10:17**

Bonjour,rrnQue s'est-il passé avec ce micro-ondes ? Il a pris feu ? (vu que vous avez appelé

les pompiers) Sinon, je confirme les propos de Morobar, il est tout à fait possible de raccorder directement un appareil sans prise, dans une boîte de raccordement fermée par une sortie de câble. C'est même obligatoire pour certains appareils (plaque de cuisson par exemple).

Par **Lotte**, le **22/09/2019** à **12:51**

Bonjour, le problème, c'est qu'il n'y avait pas de boîte de raccordement. Je vis dans un studio et le micro ondes et le tableau électrique sont à côté. Le micro ondes a été relié directement au compteur (là où il y a les fusibles). Des personnes m'ont dit que c'était dangereux. Je vais attendre de voir ce que dit l'électricien demain. Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **22/09/2019** à **14:22**

[quote] Des personnes m'ont dit que c'était dangereux. [/quote] Et elles vous ont dit pourquoi ? Si le micro-ondes est bien raccordé derrière un disjoncteur (10 ou 16A), où serait le danger ? Et pour quelle raison avez-vous appelé les pompiers, vous ne le précisez toujours pas ?

Par **Lotte**, le **22/09/2019** à **16:34**

Parce que le micro ondes a surchauffé. On m'a dit que c'était dangereux car il n'y avait ni domino ni de sécurité car les fils étaient directement branchés (c'est tout ce que j'ai retenu car je n'y comprends rien). Je verrais avec l'électricien demain pour en savoir plus et voir ce qu'il en pense !

Par **morobar**, le **23/09/2019** à **08:26**

Je confirme: il n'y a pas besoin de boîte ni de domino, truc qui s'utilise de moins en moins souvent soit dit au passage. Le brachement direct sur le tableau est possible. Il y a bien sur des règles, comme par exemple l'obligation de coupure simultanée de phase et neutre, mais un disjoncteur classique le fait très bien.

Par **Lotte**, le **23/09/2019** à **10:39**

Je suis vraiment rassurée dans ce cas ! Ouf ! Merci pour vos réponses.